

**DECISION DE COMPOSITION DE JURY D'UN CONCOURS
D'ADJOINT DES CADRES HOSPITALIERS 1^{er} GRADE CLASSE NORMALE
EN EXTERNE SUR TITRES**

Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

Vu le Décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la fonction publique ;

Vu le Décret n° 2011-660 du 14 juin 2011 portant statuts particuliers des personnels administratifs de la catégorie B de la fonction publique hospitalière ;

Vu le Décret n° 2011-661 du 14 juin 2011 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'Arrêté du 27 septembre 2012 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours externe et interne permettant l'accès au premier grade du corps des adjoints des cadres hospitaliers.

Vu la décision d'ouverture du concours externe sur titres d'Adjoint des cadres Hospitaliers en date du 13 décembre 2022.

DECIDE

ARTICLE 1 :

La composition du jury est fixée comme suit :

Directeur de l'établissement organisateur du concours ou son représentant, présidents :

- AUGER Aude, Directrice adjointe des Ressources Humaines et de la Formation, Hospices Civils de Lyon,
- GUIVARCH Léa, Directrice des Ressources Humaines et de la Formation, Hospices Civils de Lyon,
- NALET Marie, Directrice adjointe des Ressources Humaines et de la Formation, Hospices Civils de Lyon,

Deux fonctionnaires Hospitalier de catégorie A en fonctions dans le ou les départements dans lesquels sont situés les établissements concernés, dont au moins un extérieur à l'établissement où les postes sont à pourvoir, membres :

- ARRAULT Anne, Attachée d'administration hospitalière, Responsable des Ressources Humaines, Formation support administratif et logistique, Siège Administratif, Hospices Civils de Lyon,
- BOUHASSOUN Shéhérazade, Attachée d'administration hospitalière, Responsable de Gestion Administrative, Siège Administratif, Hospices Civils de Lyon,
- DEMARS Didier, Attaché d'administration hospitalière, Responsable des Ressources Humaines, Siège Administratif, Hospices Civils de Lyon,
- LHOMOND Claire, AAH, Responsable du service Achats- Magasin -CH Mont d'Or,
- MASSE Florentine, Attachée d'administration hospitalière, Responsable des Ressources Humaines, Siège Administratif, Hospices Civils de Lyon,
- MULLER Aude, Attachée d'administration hospitalière en charge des affaires financières, Centre Hospitalier le Vinatier, Bron,

Professeur de l'enseignement du second degré, enseignant dans une discipline correspondant aux branches ouvertes au concours, désigné par le directeur de l'établissement organisateur du concours, membres :

- BEL HAJ SALAH Yousri, Professeur d'Economie, Lycée J. Brel, Vénissieux –Rhône,
- DELAGNEAU Sophie, Professeur d'Economie Droit Gestion - Lycée La Martinière Duchère à Lyon 9^{eme},

Un examinateur spécialisé exerçant ou enseignant dans les disciplines des épreuves du concours désigné par le directeur de l'établissement organisateur du concours peut être adjoint au jury, en fonction de la nature particulière des épreuves.

- DORBON Angèle, Responsable de gestion administrative, Bureau des Admissions, Hospices Civils de Lyon.

ARTICLE 2 :

Les membres de jury extérieurs à l'établissement organisateur du concours peuvent bénéficier de la prise en charge de leur frais de déplacement et d'une rémunération pour leur participation aux réunions de jury, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Lyon, le 6 février 2023

La Directrice adjointe des ressources humaines et de la formation

Marie NALET